

Septième congrès général de l'Internationale (7-13 septembre 1874)

Le congrès de Bruxelles de l'Internationale a débattu de la question de l'organisation des services publics et a soulevé la question de l'Etat. Le texte qui suit est un commentaire de James Guillaume. (R.B.)

A propos du rapport bruxellois sur les services publics

Nous venons de recevoir le remarquable rapport publié par la Section bruxelloise de l'Internationale sur la question de l'organisation des services publics dans la société future. C'est un travail d'un grand intérêt, bien raisonné et bien écrit ; et nous ne pouvons qu'engager d'une façon pressante toutes les Sections jurassiennes à en prendre connaissance pour l'étudier et le discuter avec toute l'attention qu'il mérite.

Il est un point toutefois, dans ce rapport, qui pourra soulever des objections, et qui, dans tous les cas, nous paraît de nature à créer de nombreux malentendus, si on ne prend soin de l'élucider bien clairement.

Le rapport bruxellois se sert du mot *Etat*, en lui donnant un sens analogue à celui que les socialistes allemands attribuent à leur *Volksstaat*. Il pense que les socialistes an-archistes, ou, pour parler en français plus clair, les socialistes fédéralistes, ont tort de rejeter ce terme ; et il va jusqu'à dire que ces an-archistes ou fédéralistes, — au nombre desquels il faut compter, croyons-nous, la plupart des lecteurs du *Bulletin*, — tout en repoussant le mot « Etat », acceptent néanmoins la chose, au sens où l'entendent les socialistes bruxellois.

Il y a longtemps déjà qu'on dispute sur le sens du mot Etat, et que les diverses écoles socialistes opposent les unes aux autres des formules comme *abolition de l'Etat* ou *constitution de l'Etat populaire*, formules auxquelles l'emploi de ce terme équivoque donne un sens mal défini et prêtant à toutes sortes d'interprétations de fantaisie. Ne serait-il pas temps de mettre fin à

ces querelles de mots et de s'expliquer une fois pour toutes, en adoptant un vocabulaire précis et uniforme, qui ne laisse plus de doute sur la pensée réelle de ceux qui en emploient les termes Nous allons essayer de définir nettement ce que le rapport bruxellois entend par l'*Etat socialiste*, et d'expliquer avec la même netteté ce que les socialistes fédéralistes entendent par l'abolition de l'Etat : nous verrons s'il y a entre ces deux conceptions des différences essentielles : et, comme conclusion, nous proposerons à l'acceptation des socialistes un vocabulaire destiné à prévenir le retour des équivoques qui embarrassent actuellement nos discussions.

Le rapport bruxellois explique comme suit, pages 21-23, la façon dont s'organisera, dans la société future, l'administration de la Commune et celle de la Fédération des communes :

« Ne faudra-t-il pas que les groupes ouvriers, les corps de métier de la Commune, choisissent dans leur sein des délégués à chacun des services publics ? N'avez-vous pas ainsi une administration locale des services publics, une administration communale ? »

« Il faudra aussi que les communes s'entendent, se constituent en Fédération de communes, et choisissent une délégation qui s'occupe des services publics ayant un caractère régional. Ces délégués constituent une administration publique, régionale ou nationale, le nom ne fait rien à la chose. »

Demandons maintenant à un socialiste an-archiste ou fédéraliste de nous exposer aussi sa conception de l'organisation future de la société. Il le fera exactement dans les mêmes termes que le rapport bruxellois : il dira aussi que la Commune doit être administrée par les délégués des corporations ou groupes ouvriers, et que la Fédération des communes doit être administrée par des délégués des communes. Où est donc la différence ? Il n'y en a pas.

Et cependant, après avoir constaté cet accord sur la chose, nous allons nous trouver en présence d'un désaccord complet sur les mots. En effet, le rapport bruxellois continue ainsi :

« Et cette Fédération régionale ou nationale des communes, que sera-t-elle au fond, sinon un Etat ? Oui, un Etat, puisqu'il faut l'appeler par son nom... Après tout, l'Etat, tel que nous le concevons et tel que nous le voulons, n'est pas précisément une autorité, un système gouvernemental. Nous pouvons très bien concevoir un Etat anti-autoritaire, nous allons dire un Etat an-archique...

« Ainsi donc : à la Commune les services publics simplement locaux, communaux, sous la direction de l'administration locale, nommée par les corps de métier de la localité et fonctionnant sous l'œil de tous les

habitants. A l'Etat, les services publics plus étendus, régionaux et nationaux, sous la direction de l'administration régionale, nommée par la Fédération des communes et fonctionnant sous l'œil de la Chambre régionale du travail. »

De son côté, le socialiste an-archiste ou fédéraliste dira :

« Il m'est impossible d'appliquer à la Fédération des communes le nom d'*Etat*. Ce nom-là, je le réserve à cette organisation *politique* de la société, que la révolution *économique* aura détruite ; à cette organisation qui supposait la *domination d'une classe*, l'existence d'un *gouvernement* ; à cette organisation qui reposait tout entière sur l'idée d'*autorité*. A notre organisation nouvelle, non-autoritaire, où le régime des contrats librement consentis a remplacé le régime de la loi imposée par une minorité ou votée par une majorité ; où le gouvernement a disparu, pour être remplacé par une administration ; où il n'existe plus entre les hommes de liens politiques, mais seulement des liens économiques, — à cette organisation nouvelle, dis-je, il faut un nom nouveau ; je repousse celui d'Etat, parce que l'emploi du même terme pour désigner deux choses aussi radicalement différentes que la société économique et la société politique, le régime des contrats et le régime de l'autorité, ferait naître dans les esprits la plus désastreuse confusion. »

Le rapport bruxellois répond en ces termes :

« Mais comment pourrions-nous ne pas appeler cela (1) l'*Etat* ? Quoi, parce que telle institution a toujours été défectueuse dans son organisation, parce qu'elle n'a jamais servi jusqu'à présent que d'auxiliaire à l'exploitation des masses, faut-il pour cela dire qu'on en veut l'abolition, et cela tout en reconnaissant la nécessité de la reconstituer sur des bases conformes aux idées nouvelles ? Parce que l'enseignement public n'aurait eu pour but jusqu'à présent que d'inculquer des préjugés aux masses et de fournir en même temps un moyen d'oppression et d'exploitation aux classes privilégiées, faut-il vouloir l'abolition de l'enseignement public ? Parce que l'industrie a été jusqu'aujourd'hui un moyen d'enrichir de plus en plus le riche et d'appauvrir de plus en plus le pauvre, faut-il prêcher l'anéantissement de l'industrie ? »

Et voici la réplique des fédéralistes à l'objection de la Section de Bruxelles :

« Vous êtes dans l'erreur en disant que nous voulons l'abolition de l'Etat tout en reconnaissant la nécessité de le reconstituer sur des bases

conformes aux idées nouvelles. Nous voulons l'abolition de l'Etat, certainement, et nous entendons par là l'abolition du gouvernement et du régime politique, — chose que vous voulez comme nous, vous l'avez dit, — mais nous n'entendons pas le moins du monde reconstituer ensuite cet Etat sur des bases nouvelles. L'Etat restera bel et bien aboli, le gouvernement ne renaîtra pas de ses cendres : la société nouvelle que nous voulons constituer (et non reconstituer) n'aura plus rien de commun avec l'Etat, parce qu'elle n'aura plus de gouvernement, plus d'institutions politiques (2). Pourquoi voudriez-vous donc que nous persistions à baptiser cette nouvelle organisation du même nom qui servait à désigner l'organisation opposée ? Si, prenant un carré, vous en arrondissiez les coins de manière à en faire un cercle, et que vous disiez ensuite que la figure qui résulte de cette opération est encore un carré, mais un *carré rond* (3) vous feriez justement une chose semblable à celle que vous faites en appliquant le nom d'*Etat* à la Fédération des communes. Le carré dont vous arrondissez les côtés a cessé d'être un carré, et il serait absurde de l'appeler un carré rond ; il est devenu un cercle (4). De même, la société humaine, lorsqu'elle aura rejeté loin d'elle le gouvernement et les institutions politiques, aura cessé d'être organisée en Etat : l'organisation nouvelle qu'elle se sera donnée sera la Fédération économique.

« La comparaison que vous faites avec l'enseignement et l'industrie n'est pas applicable à la circonstance : en effet, l'*Etat* repose sur un fait et une idée transitoires destinés à disparaître, le fait et l'idée de l'*autorité* politique ; tandis que l'enseignement public et l'industrie reposent sur deux ordres de faits inhérents à l'existence de l'humanité, la science et le travail. Mais il est un domaine où vous auriez pu prendre un point de comparaison, juste cette fois, parce que, dans ce domaine aussi, tout repose sur une idée destinée à disparaître : c'est le domaine de la religion, reposant sur l'idée de Dieu. Vous admettez avec nous qu'un temps viendra où toute croyance religieuse aura disparu de la société humaine, et où la religion sera remplacée par la science : d'où vient, pourrions-nous vous dire, que vous ne nous proposez pas de conserver le mot de *religion* pour l'appliquer à la philosophie scientifique ? Ce serait aussi logique que d'appliquer le nom d'*Etat* à la Fédération économique des communes. Mais non : vous reconnaissez qu'une fois l'idée de Dieu et les croyances religieuses disparues, il n'y a plus de religion ; reconnaissez donc aussi qu'une fois le gouvernement et les institutions politiques disparues, il n'y a plus d'Etat. »

Nous n'insistons pas davantage. Nous croyons qu'il est devenu évident pour le lecteur que les socialistes fédéralistes, qui restreignent l'acception

du mot *Etat* à l'organisation politique et gouvernementale, ont la logique pour eux ; et que le rapport bruxellois, qui, sur une foule d'autres points, a éclairci avec une si méritoire sagacité des questions très compliquées et très obscures, se trouve cette fois en défaut : il persiste à vouloir donner au même mot deux significations contradictoires, et, par là, ouvre la porte à une confusion dangereuse.

Nos amis de Bruxelles ne feront pas de ceci une question d'amour-propre ; nous les savons tout aussi disposés que nous le sommes nous-mêmes aux concessions demandées par la raison et la logique. Ils se disent d'ailleurs, à la fin de leur rapport, prêts à faire ces concessions de bonne grâce, si elles paraissent nécessaires :

« Ce qui nous touche de plus près que les anathèmes des économistes orthodoxes, — disent-ils, — c'est la répulsion instinctive qu'éprouvent pour l'Etat des socialistes qui, sur tous les autres points, marchent côte à côte avec nous ; entre ceux-là et nous, nous croyons qu'il existe tout simplement un malentendu : peut-être le mot *Etat* est-il le seul point qui nous sépare d'eux. S'il en était ainsi, nous laisserions volontiers le mot de côté, tout en déclarant que nous conservons et même que nous étendons la chose, sous le couvert plus agréable d'une autre dénomination quelconque : administration publique, délégation des communes fédérées, etc. »

Puisque les socialistes bruxellois se montrent si bien disposés en faveur d'une entente pour arriver à l'adoption d'un vocabulaire qui puisse être accepté par tous, nous leur proposons ceci :

1° Qu'à l'avenir, le mot *Etat* ne soit plus employé, dans l'Internationale, que pour désigner l'organisme gouvernemental et politique qui pèse aujourd'hui sur la société, et dont la prochaine révolution aura pour objet de nous affranchir ;

2° Que l'organisation future de la société, telle que l'expose le rapport bruxellois, soit désignée non plus par le mot *Etat* (employât-on même les expressions d'*Etat régénéré*, d'*Etat populaire*), mais par le seul terme correct, qui est celui de *Fédération des communes*.

Si l'usage des deux expressions *Etat* et *Fédération des communes* dans le sens que nous venons de définir — et qui exclut tout emploi abusif du mot *Etat* — pouvait se généraliser, nous éviterions pour l'avenir ces querelles de mots et ces regrettables équivoques, qui nuisent à la propagande de nos idées plus qu'on ne se le figure ordinairement.

1. « Cela », c'est-à-dire la Fédération des communes et son administration publique. (Note du Bulletin.)

2. Sans m'en douter alors, je me trouvais d'accord avec le Karl Marx de 1847 ; car celui-ci avait écrit dans son livre français *la Misère de la philosophie*, que je ne lus que beaucoup plus tard : « Est-ce à dire qu'après la chute de l'ancienne société, il y aura une nouvelle domination de classe, se résumant dans un nouveau pouvoir politique ? Non. La classe laborieuse substituera à l'ancienne société civile une organisation qui exclura les classes et leur antagonisme, et il n'y aura plus de pouvoir politique proprement dit, puisque le pouvoir politique est précisément le résumé officiel de l'antagonisme dans la société civile. » (P. 177.) Engels, de son côté, devait nous donner raison dans son livre contre Dühring, publié en 1878, où il s'exprime ainsi : « A l'instant même où l'Etat cesse d'être le représentant d'une classe pour devenir celui de la société tout entière, il est devenu superflu. Dès qu'il n'est plus nécessaire de maintenir dans l'oppression une classe de la société,... il n'y a plus rien à réprimer, rien qui rende nécessaire l'existence d'un pouvoir répressif, de l'Etat... L'Etat n'est pas *aboli* : il meurt et disparaît. L'expression de *Volksstaat*, d'Etat populaire, a eu sa raison d'être à un moment donné pour les besoins de la propagande : mais elle ne répond pas à une réalité, et il faut en reconnaître l'insuffisance scientifique (*wissenschaftliche Unzulänglichkeit*). »

3. De Paepe aurait pu me répondre que c'est là précisément la définition que les géomètres donnent du cercle, en l'appelant « un polygone d'un nombre infini de côtés infiniment petits », et s'autoriser de cette conception pour continuer à baptiser *Etat* la société sans autorité, comme les géomètres continuent à baptiser polygone une surface dont la périphérie est dépourvue d'angles.

(4). On sait qu'il y a « incommensurabilité » entre le cercle et le carré, c'est-à-dire qu'il est impossible de construire un carré équivalent à un cercle donné (ou, en d'autres termes, de faire la quadrature d'un cercle). C'est ce que j'aurais eu à répliquer à De Paepe s'il eût prétendu, comme je l'indique dans la note précédente, tirer de ma comparaison un argument en faveur de sa thèse.